

DEC130256DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - M. Bernard Ducommun, directeur de l'USR3505 intitulée « Institut des technologies avancées en sciences du vivant »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n° 3505, intitulée « Institut des technologies avancées en sciences du vivant », dont le directeur est M. Bernard Ducommun;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie Raynaud, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Raynaud, délégation est donnée à M. Jacques Rouquettes, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 février 2013

Le directeur d'unité

M. Bernard Ducommun

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012